

REGLEMENT GENERAL

Article 1 : discipline

Le règlement en vigueur est celui de la FFTRI. Tout concurrent est obligatoirement présent lors de l'exposé de course. L'organisation prendra toutes les mesures de sécurité tant en course que dans le parc à vélo. Nous rappelons à tous que la prudence doit être de mise. Il est impératif de respecter le code de la route sauf lorsqu'un signaleur vous donne la priorité.

Article 2 : inscriptions

L'épreuve LD est ouverte aux licenciés FFTRI et aux non licenciés (+ coût pass journée et avec certificat médical d'aptitude à la pratique du triathlon en compétition) à partir de la catégorie sénior (pour cette année à partir de 1994) datant de moins d'un an.

Les bulletins d'inscription sont à retourner avec les documents suivants :

- Photocopie de licence en cours de validité ou certificat médical pour les non licenciés.
- Règlement à l'ordre de Compiègne Triathlon.

La signature de l'athlète (sur le bulletin d'inscription et lors du retrait des dossards) signifie qu'il accepte le présent règlement et certifie exact les renseignements fournis.

Pour les non licenciés un Pass Journée devra être rempli le jour de l'épreuve à la remise du dossard.

Les licences "en cours de validité" et certificat "non réglementaire" devront faire l'objet d'une mise à jour le jour de l'épreuve ou dès que possible avant l'épreuve par courrier.

En cas de remplacement par un autre athlète suivre la procédure d'inscription et y ajouter une attestation signée de l'athlète remplacé. Aucun remplacement sur place le weekend de la course.

Le jour de l'épreuve les athlètes auront jusque 11h pour retirer leur dossard, au delà il sera attribué à une autre personne non inscrite. De 11h à 11h30 un rold on aura donc lieu.

Article 3 : épreuve

La natation s'effectue dans l'Aisne en un aller retour. La combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 24°C, inférieure à 13°C la natation sera annulée.

Lors de la partie cycliste qui s'effectue en deux boucles les concurrents doivent porter leur dossard dans le dos. L'aspiration-abri (drafting) est interdit. Le port du casque rigide est obligatoire sur la totalité du parcours, y compris vélo à la main dans le parc à vélo.

Lors de la course à pied qui s'effectue en 3 boucles les athlètes doivent porter leur dossard devant. L'accompagnement par un tiers est interdit. Une boucle de pénalité sera mise en place pour les athlètes ayant reçu un ou deux cartons noir(s) par les arbitres et feront autant de boucles de pénalité que de cartons reçus. Si 3 cartons noirs sont reçus l'athlète sera disqualifié.

Temps limites à partir du départ de l'épreuve soit 12h30 :

- Sortie parc à vélo après T1 : + 1h soit 13h30
- Passage parc à vélo après 1^{er} tour vélo : + 3h soit 15h30
- Sortie parc à vélo après T2 : + 5h soit 17h30
- Franchissement de la ligne d'arrivée : + 7h30 soit 20h

Tout athlète dépassant le temps limite à ces différents chekpoint sera mis hors course.

Article 4 : assurances et sécurités

Les concurrents sont couverts pendant la course par leur licence FFTRI (annuelle ou « pass-compétition », acquis lors de leur inscription).

Des secouristes sont présents pendant toute la durée des épreuves pour assurer les premiers secours.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, au non respect du code de la route ou des consignes de l'organisation. Elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

Si annulation de l'épreuve pour cas de "forces majeures", **avant le 31/05/14**, les droits d'inscription seront remboursés intégralement. Après **le 01/06/14**, 50% du montant des droits resteront acquis à l'organisation.

Le jour même, en cas d'interruption définitive ou d'annulation de l'épreuve pour intempérie ou toute autre raison, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur. De même, si pour les mêmes raisons le triathlon devait être transformé (en duathlon, par exemple) ou décalé, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable et l'intégralité des droits d'inscription lui restent acquis.

Article 5 : Sportivité et respect

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité.

Les concurrents doivent se conformer aux directives des officiels (bénévoles et arbitres).

Article 6 : droits d'image

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que, partenaires, médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Triathlon Half de Compiègne 2014, sur tout support y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.

Article 7 : matériel

Durant l'épreuve les athlètes devront porter la puce électronique de l'organisation. La puce devra être restituée à l'organisation au passage de la ligne d'arrivée. Toute puce endommagée ou perdue sera facturée 40€ à l'athlète concerné.